

PROCÈS VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2013 LE MERCREDI 12 JUIN 2013

1. *Liste de présence :*

Sont présents 101 cotisants, ainsi qu'environ 80 sympathisants non votants ; 40 cotisants ont envoyé une procuration et 69 autres ont demandé que l'on excuse leur absence.

2. *Assemblée générale extraordinaire :*

2.1. *Modification des statuts :* la modification des statuts proposée par le comité est adoptée à l'unanimité. Les statuts révisés sont à disposition sur le site internet www.chocelectrique.ch.

3. *Assemblée générale ordinaire :*

3.1. *Rapport du comité pour l'exercice 2012/2013 :* le rapport (disponible sur internet) est accepté à l'unanimité des membres cotisants présents.

Intervention de M. J.-D. Savoy : M. Savoy évoque les expériences du comité référendaire de Fribourg et donne des recommandations précieuses.

3.2. *Comptes au 30 avril 2013 :* les comptes montrent une nette augmentation des cotisations par rapport à l'année précédente, ce qui permet d'effectuer une provision de CHF 14'000.- pour la récolte des signatures pour un référendum.

Le vérificateur des comptes M. P. Dickinson recommande l'acceptation des comptes. L'assemblée suit cette recommandation à l'unanimité. Ainsi décharge est accordée au vérificateur des comptes et quitus au comité.

3.3. *Nominations au comité et désignation du réviseur de comptes :* L'association fonctionne en mode décentralisé: pour chaque "chantier" ouvert, des bénévoles se sont regroupés pour former un comité ad-hoc.

1. SEIC: problème fondateur de l'association. Il concerne les tarifs et le fonctionnement de SEIC, distributeur intercommunal de 6 communes autour de Gland.

2. Loi Fribourgeoise sur l'Energie: le chef de chantier JD Savoy a formé un comité référendaire qui a remporté le succès que l'on sait.

3. Loi Vaudoise sur l'Energie: c'est évidemment "le" chantier par excellence, celui qui mobilise nos forces.



De nouveaux chantiers s'ouvriront: par exemple "panneaux photovoltaïques": les membres de CE intéressés sont priés de s'annoncer. L'ensemble des participants à ces comités décentralisés constituent le "comité directeur" où sont abordés, le plus souvent par mail, les problèmes transversaux: cotisations, priorités financières etc. Chaque comité s'organise selon ses besoins en sous-comités. Le président tient le fichier des membres et assure, ad interim, la fonction de trésorier.

Sur proposition du comité l'assemblée élit à l'unanimité les membres suivants :

Comité SEIC : MM. M. Girardet, Gland ; Hans van den Hurk, Gland ; Marc Jaccard, Prangins ; Jean-Pierre Mérot (président), Gland.

Comité Loi Energie FR : MM. Jean-Daniel Savoy, Villars/Glâne ; Jean-Pierre Mérot.

Comité Loi Energie VD : MM. Jean-Pierre Mérot (président), Gland ; Michel Frank, Morges ; Marc Jaccard, Prangins ; Guy-Philippe Bolay, Lutry ; Edouard Meier, Epalinges ; Jean-François Dupont, Pampigny ; Francis Warpelin, Morges.

Est également élu dans le comité « loi Energie VD » M. Raymond **Müller**, Servion.

Réviseur de comptes : M. P. Dickinson ayant démissionné, l'assemblée nomme M. Eric **Daellenbach**, Gland, en tant que réviseur des comptes.

Le président et le comité remercient M. Dickinson pour son précieux travail.

3.4. Cotisations 2014 : le comité propose une cotisation annuelle de CHF 50.- pour tous. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

3.5. Revue de dossiers en cours :

3.5.1. Projet de révision de la loi vaudoise sur l'énergie : M. Olivier Feller, directeur de la CVI et Conseiller National, commente l'état actuel du projet de loi. Il relève essentiellement trois raisons de s'y opposer.

Iniquité du projet – la loi impose à une infime minorité des coûts disproportionnés.

Soutien financier très faible et seulement potestatif (*l'Etat peut soutenir mais il n'y est pas contraint*). Le montant prévu des subventions – CHF 30 millions - est très insuffisant par rapport à un coût total de CHF 1.2 milliards (estimation personnelle que l'orateur qualifie lui-même de très basse).

Ndlr : *Le comité penche plutôt vers un coût de CHF 80'000 à 100'000 pour une villa, soit un total de près CHF 2.5 milliards.*



Exemplarité de l'Etat : Ce principe figure en bonne place dans la Conception Cantonale de l'Energie. Or ici, l'Etat s'octroie des exceptions pour les bâtiments publics, églises, abris protection civile - bel exemple en effet.

- 3.5.2. Problème fondateur SEIC :** La commission cantonale concernée (COSSEL) que nous avons saisie avait transmis ce dossier à l'Elcom à Berne qui vient de le lui retourner. Cependant, devant les nombre de demandes reçues par des abonnés de SEIC, ce distributeur s'est vu condamné par Elcom à baisser ses tarifs et à compenser les excès pratiqués en 2009 et 2010.
- 3.6. Présentation campagne référendaire :** Le sous-comité chargé de la communication a demandé à un consultant spécialisé M.Pugnale, plus connu sous son pseudonyme de Pécub, de présenter une conception de campagne (éventuelle ou probable) basée sur le principe du poids des mots – les arguments soigneusement choisis et formulés – et du choc des dessins, humoristiques bien entendu. Sa présentation fort animée a suscité le plus grand intérêt.
- 3.7. Questions réponses :** plusieurs adhérents ont ensuite posé des questions, formulé des suggestions... avant de passer à la buvette pour le verre de l'amitié après cette séance de 2h30 environ.

Procès-verbal rédigé par F. Warpelin, secrétaire.